

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 16 décembre 2019

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Président : | Menétrey Christophe, Syndic |
| Secrétaire : | Anne-Marie Castella |
| Présents : | 24 |
| Votants : | 22 |
| Scrutateurs : | Joël Castella et Jean-Marc Menoud |

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.00 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse Madame Marylise Python et Messieurs Jacques Python, Bernard Monney et André Raboud.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le Syndic informe que l'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du PV.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, le Syndic demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation. Le Syndic rappelle l'ordre du jour de l'assemblée.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Budgets 2020
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.1.1 Rapport de la commission financière - approbation
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Aménagement trottoir, complément
 - 2.2.2 Plan d'aménagement local PAL
 - 2.2.3 Rapport de la commission financière - approbation
3. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG
4. Divers

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.

La Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque, il est accepté à l'unanimité.

2. Budgets 2020

2.1 Budget de fonctionnement

Le Syndic commente le budget de fonctionnement en donnant quelques précisions sur les augmentations des charges – administration avec le changement de secrétaire/caissière dès le 01 février 2020, l'administration tournera avec les 2 secrétaires jusqu'au bouclage des comptes – l'agrandissement du CO – le transport scolaire – la santé sont les principales augmentations – total des charges Fr. 683'237.45 – total des produits Fr. 675'135.10, le budget de fonctionnement se solde par un déficit de F. 8'102.35 qui correspond à 1.20% du total des charges.

M. Mouron demande où figure l'économie de Fr. 50'000. — pour le transport scolaire avec le passage à la ligne ?

Le Syndic répond qu'en 2018 c'était le canton qui prenait en charge les transports et depuis la rentrée 2019, les transports sont à la charge des communes. Ce montant n'avait pas été budgétisé.

Le Syndic informe que les charges font qu'augmenter et les recettes fiscales sont en diminution, nous allons probablement dans les années à venir devoir augmenter les impôts, on attend les comptes 2019 et le nouveau plan comptable MCH 2.

Aucune autre question n'est formulée.

2.1.1 Rapport de la commission financière – approbation

Madame Christiane Bovet déclare que la commission financière s'est réunie le 2 décembre 2019 pour examiner le budget de 2020 de la commune. La séance s'est déroulée en présence de M. Christophe Menétrey, Syndic et de Mme Anne-Marie Castella, caissière.

Dans l'analyse du budget de fonctionnement, la commission a reçu toutes les réponses claires et satisfaisantes aux quelques questions posées. Le montant des charges s'élève à Fr. 683'237.45 et celui des revenus à Fr. 675'135.10. Elle constate que le budget 2020 se solde par un déficit de Fr. 8'102.35.

La commission financière propose à l'assemblée d'approuver ce budget de fonctionnement tel qu'il a été présenté.

Vote : **L'assemblée accepte le budget de fonctionnement à l'unanimité, soit par 22 voix.**

2.2 Budget des investissements

2.2.1 Aménagement trottoir, complément

Le Syndic informe qu'un complément de Fr. 90'000.- est prévu pour l'aménagement du trottoir qui ira depuis l'école jusqu'au Moulin ainsi qu'un chemin piétonnier depuis chez M. Benoît Perroud jusque chez M. Joël Castella.

M. Joseph Python demande des explications pour le croisement vers chez M. Bernard Thorimbert ? Le Syndic précise que le mur sera enlevé – il ne veut pas des éjecteurs, mieux une bordure franchissable – devant chez Bernard Thorimbert un pavé plat sera posé – la place prise devant chez lui sera compensée dans le jardin par 2 à 3 places de parc – arrêt avant le dallage pour le trottoir et les places de parc – un renforcement du talus est prévu sur toute la descente.

Les autres montants sont des reports dont la réfection du Chemin des Planches qui devrait se réaliser en 2020.

Financement : disponibilité de la commune et emprunt si nécessaire.

Aucune question n'est formulée.

2.2.2 Plan d'aménagement local PAL

Le Conseil communal propose Fr. 40'000.- pour la révision générale du PAL réparti sur 4-5 ans afin qu'il soit adapté au droit cantonal en vigueur.

Financement : disponibilité de la commune et emprunt si nécessaire.

2.2.3 Rapport de la commission financière – approbation

Le budget des investissements 2020 est majoritairement composé de reports. Un crédit de Fr. 90'000.00 a été mis pour un complément d'aménagement de trottoir et un montant de Fr. 40'000.00 pour le plan d'aménagement local. La commission financière soutient le conseil communal dans ces projets et propose à l'assemblée d'approuver ce budget des investissements.

Elle remercie Mme Castella pour son excellent travail.

Vote : L'assemblée accepte le budget des investissements, soit le complément pour l'aménagement du trottoir et la révision du plan d'aménagement local PAL, par :

22 oui contre-épreuve 0 abstention 0

3. Modification de l'art. 2 (buts) et de l'art. 10 (attributions) des statuts de l'ABMG

Le Syndic précise que chacun a pu prendre connaissance des statuts de l'ABMG dans le bulletin communal.

En réponse à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, les communes glânoises doivent élaborer un Plan Directeur Régional (PDR) pour le district.

Il a été décidé de confier cette mission à l'ABMG et de procéder à une modification des statuts de l'Association à cet effet.

Aucune question n'est formulée.

Vote : Approuvez-vous la modification des art.2 (buts) et 10 (attributions) des statuts de l'Association à Buts Multiples des communes de la Glâne telle que présentée ?

22 oui contre-épreuve 0 abstention 0

4. Divers

Le Syndic donne la parole à M. Cédric Humair pour faire le point sur les écoles.

M. Cédric Humair donne deux informations :

La première information : les transports avec les bus de ligne – un petit suivi suite à l'information de l'assemblée de ce printemps – la construction du trottoir et de l'arrêt de bus a été faite – avec un passage pour piétons, un second passage pour piétons sera réalisé entre la Laiterie et chez M. Maracine à la fin des travaux de la Laiterie, au printemps.

Au début les parents d'élèves se posaient bien des questions, mais par la suite les craintes ont été dissipées, mise en place au début de la surveillance de l'arrêt de bus et d'un accompagnement, l'enseignante de Grangettes accompagne les élèves sur le trajet depuis l'école jusqu'à l'arrêt de bus et assure la surveillance de l'arrêt de bus des enfants qui vont partir sur Le Châtelard et Massonnens à la fin de l'école. Le matin, en plus du bus de ligne, un mini bus prend en charge les élèves de Grangettes du fait que le bus de ligne est déjà bien complet.

La deuxième information : par rapport au cercle scolaire.

Nous étions au bénéfice d'une exception jusqu'en août 2020 qui avait été délivrée par la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport, sur le fait de que notre cercle

scolaire ne comptait pas 8 classes et avons été informé que le délai sera échu au 01.08.2020 et devons nous prononcer sur l'avenir du cercle scolaire, Des démarches ont été entreprises – rencontres à plusieurs reprises avec les 3 communes, les Syndics et les responsables des écoles – différents échanges de courrier avec la DICS et deux séances se sont déroulées en présence du Conseiller d'Etat M. Siggen, on a reçu en date du 3 décembre dernier une lettre de la part de la DICS, qui informait que selon la séance du 26 novembre, on a présenté différents chiffres et les raisons pour lesquelles on ne voulait pas fusionner avec le cercle de Villorsonnens ou avec un autre cercle et que l'on ne voulait pas éclater notre cercle en l'état, car la DICS voulait que l'on fusionne avec un cercle scolaire ou que l'on éclate le cercle pour répondre à la loi sur les écoles, ni Vuisternens-dt-Romont, ni Villaz-St-Pierre, ni Sorens - Echarlens-Marsens n'est apte à nous accueillir tous ensemble. Nous avons aussi essayé de démarcher les autres communes pour savoir s'ils voulaient envoyer des élèves chez nous. Personne n'est intéressé à le faire. On a demandé des offres aux transports publics fribourgeois pour simuler l'augmentation des coûts de transports que cela engendrerait s'il l'on devait envoyer nos élèves à Villorsonnens, avec les bus supplémentaires, etc. le coût passerait de Fr 69'100. — (uniquement les frais de transports à la ligne - sans les transports piscine, patinoire) à Fr. 310'00. --, ce qui représente Fr. 2'500.-/par élève.

Au vu de tous ces arguments présentés, la DICS a décidé de nous octroyer une nouvelle dérogation provisoire quant à l'exigence des 8 classes avec une condition – le temps de bâtir un nouveau centre scolaire, à priori, à Massonnens, on avait voté un crédit de Fr. 10'000. -- pour étudier la faisabilité d'un nouveau bâtiment à Massonnens – on ne veut pas se lancer dans la projection d'un nouveau bâtiment à Massonnens, si la DICS, tout à coup, nous impose une autre direction. La condition de la DICS est de partir avec le nouveau centre scolaire à Massonnens, de faire aboutir ce projet dans la mesure du possible pour la rentrée 2024 et si lors de l'inauguration du nouveau bâtiment, le cercle scolaire n'a pas atteint les huit classes, une fusion avec un cercle voisin devra être mise en œuvre. On va discuter pour voir si l'on peut faire une fusion administrative afin de ne pas devoir déplacer les élèves à Villorsonnens ou dans un autre cercle, ce qui correspondrait à la situation actuelle ingérable avec les coûts des transports, l'état de la situation est positive dans le sens où l'Instruction publique a été vraiment sensible à nos arguments qui justifient de prévoir une dérogation par rapport à l'art. 59 de la loi scolaire. Avez-vous des questions ou des remarques à ce sujet ?

M. Nicolas Mouron

Il n'y pas assez de classes et en même temps il faut aboutir à un nouveau bâtiment pour 2024 et on est menacé de ne pas pouvoir garder le cercle scolaire à cause du manque d'enfants ?

Le Syndic répond que c'est contradictoire – le Conseil communal est aussi surpris, l'information vient d'arriver et on veut à nouveau écrire et aller trouver s'il le faut, le Conseil d'Etat pour clarifier la situation, dans le but de négocier si le CE veut une fusion, qu'elle soit administrative de manière d'avoir un cercle sur deux sites. A Massonnens, il y a des immeubles et des villas en construction, au Châtelard, il y aussi des projets pour 4 villas, qui pourraient, à court terme, amener des familles avec enfants.

M. Joël Castella

Estime qu'au final, le problème est le financement.

Le Syndic répond qu'on ne voulait pas aller plus loin dans la projection, sans avoir la réponse de la DICS, on ne va pas partir à l'aveuglette sans avoir une dérogation jusqu'en 2030.

M.Cédric Humair rajoute que l'on va prendre toutes les précautions nécessaires.

M. Jean-Marc Menoud

Demande combien de classes actuellement compte le cercle scolaire ?

M.Cédric Humair répond que le cercle scolaire actuel compte 7 classes et qu'il manque une classe. Ce n'est pas le Conseil communal qui décidera de l'octroi d'un financement pour la construction de la nouvelle école.

M. Stéphane Balocchi demande, pour comparaison, le nombre d'élèves par village ?

M.Cédric Humair répond qu'il a le pourcentage, soit Grangettes 20 % - Le Châtelard 34% - Massonnens 45%.

M. Joël Castella

Informe qu'avec la révision du nouveau PAL, on va pouvoir plus facilement estimer les constructions qui pourraient se faire pour les 15 prochaines années.

Le Syndic répond qu'il y a que les zones existantes qui pourront se construire – aucune nouvelle zone ne pourra être aménagée.

M. Cédric Humair relève que la collaboration administrative avec un autre cercle est la solution la plus optimale.

Le Syndic remercie M. Cédric Humair pour toutes ces informations.

Le Syndic précise que l'année 2020 sera une année de grand changement au niveau du plan comptable de la commune, tout va être modifié avec le MCH2, il faudra réinvestir dans un nouveau programme – nouvelle formation, etc., dès le budget 2021.

Le Syndic adresse un grand merci à Céline, Dania, Héloïse et Linda pour leur initiative d'animer notre village pendant les fêtes et voir plus loin dans l'année.

Il adresse aussi un grand merci à tous ceux qui ont œuvré durant l'année de près ou de loin pour notre commune.

Un grand merci à Anne-Marie qui va nous quitter au mois de février après plus de 22 ans de fonction, il lui souhaite de profiter d'une belle retraite, au nom du Conseil communal Cédric Humair lui offre un magnifique bouquet.

Anne-Marie remercie le Conseil communal et l'assemblée pour la confiance témoignée durant toutes ses années.

Le Syndic informe que Madame Jocelyne Morard reprendra les postes de secrétaire et caissière communale.

M. Joseph Lauper

Demande où sont les tables et les bancs du Chœur-Mixte qui étaient rangés sur l'ancienne déchetterie ?

Le Syndic se demande s'il en reste, elles étaient en très mauvais état.

M. Joseph Python ajoute qu'une a été modifiée – on l'employait pour le vin cuit.

Le Syndic précise que 6 tables sont à disposition à l'entrée de l'abri.

Mme Céline Roch

Donne quelques informations sur l'animation de notre village – thé de la nouvelle année le 4 janvier – 14 -20 juillet – 20 août marche départ depuis l'abri PC – soirée jeux dans le mois d'octobre

Les informations seront publiées au pilier public, dans le prochain bulletin ou sur le site internet.

Le Syndic remercie Mme Céline Roch pour ces innovations.

Mme Mariette Monney

Demande à qui appartient le terrain au «Jeux de quilles » ?

Le Syndic répond que le terrain appartient à Jacques Python, pas tous du même avis – le Conseil va vérifier sur le cadastre.

Mme Véronique Lauper

Demande si dans la commune il y a un défibrillateur ?

Le Syndic répond non.

Mme Véronique Lauper demande si le Conseil en a déjà discuté ?

Le Syndic répond que le Conseil communal a pris la décision de ne pas en mettre pour le moment, Il y en a un à Massonnens et au Chatelard.

Il faut avoir une personne formée pour savoir s'en servir – savoir aussi où le mettre – à l'abri des intempéries.

Mme Véronique Lauper pense que s'il y en avait un dans la commune, des personnes se formeraient et précise que chaque année elle a l'instruction.

Le Conseil en prend note.

Mme Véronique Lauper

Informe qu'elle a suivi un cours de premiers secours pour petits-enfants – un cours très instructif – est-ce que la commune aurait un budget prévu par rapport à un cours éventuel à proposer à la population ?

Le Syndic répond qu'il n'y a rien de prévu.

Mme Véronique Lauper propose aussi de mettre un cours sur pied et que chacun paie son cours.

Le Syndic en prend note et en discutera au niveau du Conseil.

M. Nicolas Schmidt

Demande s'il y avait la possibilité d'augmenter les heures d'ouverture de la déchetterie ?

M. Le Syndic répond que c'est en projet – l'employé communal n'est pas encore au courant – juste discuté en Conseil – ouverture de deux périodes à la nouvelle déchetterie, à voir, le Conseil communal va l'aménager, d'ici au printemps, elle sera fonctionnelle.

M. Jean-Marc Menoud demande si le même horaire est maintenu pour l'ouverture du secrétariat ?

Le Syndic répond oui, le mercredi soir de 18h.00 à 20h.00.

Mme Mariette Monney

Remercie la commune pour le bon repas offert aux aînés.

Mme Freund

Remercie sincèrement les habitants de Grangettes ainsi que la commune de Grangettes pour l'intégration très facile.

Le Syndic rappelle d'agender le nettoyage de printemps qui aura lieu le 4 avril prochain, rendez vous à 09h.00 devant l'abri PC.

M. Cédric Humair au nom de tous ces collègues du Conseil, remercie Christophe de son énorme travail qu'il fournit tout au long de l'année et de son engagement sans faille.

La parole n'étant plus demandée, le Syndic remercie tous les citoyens présents pour leur participation à cette assemblée. Il souhaite à chacun de très belles fêtes de fin d'année, ainsi qu'une Bonne Année 2020.

L'assemblée est clôt à 20.55 heures et la soirée se poursuit par une verrée.

Le Syndic

La Secrétaire